

Consulat Général de France à Tananarive

Demande de Visa de long séjour « conjoint de ressortissant français » (avec établissement)

- Frais de dossier: gratuit (présenter le livret de famille et la copie de pièce d'identité du conjoint français à l'accueil)

Liste des documents à présenter triés dans l'ordre suivant :

1	Un formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé : seul le formulaire en vigueur sera accepté (en téléchargement sur le site www.ambafrance-mada.org)
2	<u>Original + Photocopie</u> : Passeport électronique unipersonnel ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin de validité du visa + photocopies des 5 premières pages et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français.
3	2 photographies d'identité <u>récentes en couleurs sur fond blanc</u> : 3,5*4,5 cm
4	Justificatif de la nationalité française du conjoint <ul style="list-style-type: none"> - Copie de la carte nationale d'identité - <u>ou</u> copie du passeport biométrique - <u>ou</u> copie du certificat de nationalité française - <u>ou</u> copie de l'ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration
5	Preuve du mariage <u>Si le mariage a été célébré en France</u> : copie intégrale de l'acte de mariage (la copie doit dater de moins de trois mois) et photocopie du livret de famille ; <u>Si le mariage a été célébré à l'étranger</u> : copie de la transcription de l'acte de mariage dans les registres de l'état civil consulaire français (la copie doit dater de moins de trois mois) et photocopie du livret de famille
6	Justificatifs des moyens d'hébergement : <ul style="list-style-type: none"> - attestation d'hébergement manuscrite du conjoint français - accompagnée d'un justificatif de domicile (copie du bail de location, facture EDF....)
7	Attestation de réservation du billet d'avion (un aller simple suffit)